

SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

Recyclage



SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

Certificat de sauveteur secouriste

M X

Votre photo

Né le :
N° Forprev :
N° de certificat :
Délivré le :
Fin de validité :

Les +

Réagir correctement
en situation d'accident

Les +

Mettre en œuvre les
gestes qui sauvent

Les +

Renforcer les mesures
de prévention dans
l'exploitation

A Chartres
Le 19 décembre 2025

SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL Recyclage

Des éléments à connaître

1 jour à Chartres
Le 19 décembre 2025

9h00 - 12h30
14h00 - 17h30

PUBLIC

Agriculteurs-trices - Futurs
installés-es - Salariés-es

PREREQUIS

Avoir un certificat SST arrivé
à échéance (2 ans de
validité)

TARIFS & FINANCEMENT

49 € pour un contributeur Vivea
(être à jour de ses cotisations MSA
et sous réserve des conditions de
prise en charge)

**125 € par stagiaire salarié
agricole** (prise en charge à 50 %
dossier à déposer par l'employeur
sur l'offre « Boost compétences »
d'Ocapiat)

375 € par stagiaire pour toute
autre situations (formation
susceptible d'être financée par
votre OPCO)

INTERVENANT(E)S

Christophe NEHLIG - CFPPA La
Saussaye

OBJECTIFS

**Renforcer ses connaissances pour apporter les
premiers secours à une victime**

- **Connaissance des accidents du travail**
- **La procédure Protéger, Alerter, Secourir**
- **Mises en œuvre des gestes de premiers secours**

CONTENU / PROGRAMME

Révision des différents points vus lors de la formation
initiale :

- Le rôle du Sauveteur Secouriste du Travail
- Le cadre juridique de l'intervention du SST
- L'alerte aux populations
- Analyser une situation d'accident et protéger
- Examiner la victime et faire alerter
- Secourir une victime qui saigne, qui s'étouffe, qui se plaint
de sensations pénibles et/ou des signes anormaux, qui se
plaint de brûlures, qui se plaint d'une douleur empêchant
certains mouvements,
- Secourir une victime qui ne répond pas, mais qui respire, qui
ne répond pas et ne respire pas.

METHODES PEDAGOGIQUES

Tour de table Exposés didactiques Diaporama Plan
d'intervention Echanges entre participants et formateurs
Exercices individuels ou en sous-groupes

MODALITES D'EVALUATIONS

Exercices d'application et auto-positionnement sur le
document d'évaluation de fin de stage

*La chambre d'agriculture se réserve le droit d'annuler ou de reporter
une formation si le nombre de participants est insuffisant.*

CONTACT RESPONSABLE DE STAGE / PRE-INSCRIPTION

Bertrand de LACHEISSERIE
Ou Centre de Formation

+33 (0)2 37 24 45 42 b.delacheisserie@eure-et-loir.chambagri.fr
+33 (0)2 37 24 45 42 formations@eure-et-loir.chambagri.fr

Le programme détaillé vous sera envoyé avec votre convocation pour la confirmation. Une attestation de fin de formation sera délivrée après la formation. Les conditions générales, accès aux publics en situation de handicap et règlement intérieur sont disponibles dans le livret d'accueil, sur le site internet de la Chambre d'Agriculture Centre Val de Loire <https://centre-valdeloire.chambres-agriculture.fr>, et disponibles sur demande.

BULLETIN DE PRE-INSCRIPTION

A retourner avant le 2 décembre 2025

SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL Recyclage

1 jour à Chartres - Le 19 décembre 2025

Nom de l'entreprise (GAEC, EARL...) :

N° SIRET :

Nom et prénom du participant :

Date et lieu de naissance :

Adresse postale :

Code Postal : Commune :

Tél : Portable :

Mail :

Statut professionnel :

- ☐ Chef.fe d'entreprise agricole
- ☐ Associé.e
- ☐ Conjoint.e collaborateur
- ☐ Salarié.e
- ☐ Cotisant.e solidaire MSA (préciser si cotisation Vivea prélevée ou non)
- ☐ En projet d'installation agricole
- ☐ Autre :

Niveau de qualification :

- ☐ Aucun diplôme
- ☐ Niv. 3 : CAP, BEP
- ☐ Niv. 4 : Baccalauréat, BP
- ☐ Niv. 5 : Bac + 2 : DEUG, BTS, DUT, DEUST
- ☐ Niv. 6 : Bac + 3 : Licence, licence professionnelle, BUT
- ☐ Niv. 6 : Bac + 4 : Maîtrise, Master 1
- ☐ Niv. 7 : Bac + 5 : Master, DEA, DESS, diplôme d'ingénieur
- ☐ Niv. 8 : Bac + 8 : Doctorat

Avez-vous des attentes / besoins d'un aménagement spécifique pour suivre cette formation (difficulté visuelle, handicap, ...) ?

.....
.....
.....

- ☐ Je m'engage* à participer à la formation n°25063
- ☐ J'ai pris connaissance des conditions générales et du livret d'accueil



En fonction des conditions de prise en charge, le règlement du montant défini sur le contrat ou la convention de formation sera à réaliser à réception de la facture.

Fait à Le **Signature**

* Votre inscription sera définitive à réception de notre confirmation



BULLETIN A RETOURNER PAR MAIL OU COURRIER A :

CHAMBRE D'AGRICULTURE - Centre de Formation

10 RUE DIEUDONNE COSTES - CS10399

28008 CHARTRES

+33 (0)2 37 24 45 42 - formations@eure-et-loir.chambagri.fr



Protection des Données : vous disposez de droits sur vos données personnelles et notamment le droit, à tout moment, de retirer votre consentement au traitement de vos données. Pour exercer ces droits, vous pouvez contacter le Délégué à la protection des données de votre Chambre d'agriculture.

Contact :
Centre de formation
+33 (0)2 37 24 45 42
formations@eure-et-loir.chambagri.fr
CHAMBRE D'AGRICULTURE
10 RUE DIEUDONNE COSTES - CS10399 - 28008 CHARTRES CEDEX

Notre activité formation en 2024 :

431 stagiaires, 70 jours de formation

91 % des stagiaires se disent
satisfait à très satisfait

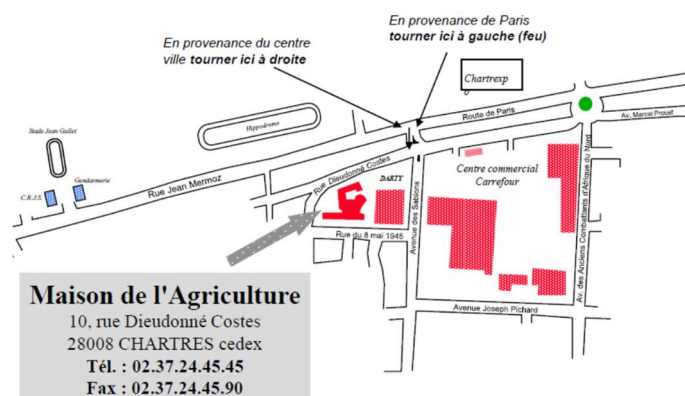
Nos formations ont répondu aux
besoins de 99 % des participants

Le contenu des formations est
déclaré transférable rapidement dans
l'activité par 95 % des personnes

Nos intervenants sont jugés de
bonne qualité à 100 %

Formation Certifiante :

- Certiphyto* : 100 % de réussite
- Certicrea** : 63 % de réussite



Ligne de bus : 4 - 5 - 12 - 15 arrêt « Etampes »
Pas d'hébergement possible



Les personnes en situation de handicap sont invitées à nous contacter directement afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation.

Retrouvez toutes nos formations sur
www.centre-valdeloire.chambres-agriculture.fr

* Certiphyto : Certification RS5655 « Certificat individuel produits phytopharmaceutiques catégorie décideur » certifiée par le Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire le 13/12/2021

** Certicrea : Certification RS5244 « Création ou reprise d'une entreprise agricole » certifiée par l'Assemblée Permanente Chambre d'Agriculture le 14/09/2020



INVESTIR
DANS VOS
COMPÉTENCES

